

La Lettre des HCC

ANÉVRISMES DE L'AORTE : UNE TECHNIQUE INNOVANTE MAÎTRISÉE
(Dr L. MATYSIAK)



L'acquisition par les HCC fin 2009 d'un arceau mobile de radiologie de dernière génération (Arcadis Avantic de SIEMENS) pour le bloc opératoire du BMT 2, a permis au Service de **Chirurgie Vasculaire** de mettre en œuvre début 2010 une technique innovante : **la chirurgie endovasculaire des anévrismes de l'aorte abdominale (AAA)**.

Jusque là, le traitement des AAA était chirurgical, consistant à remplacer, par laparotomie, l'aorte malade par une prothèse vasculaire.

La nouvelle technique repose sur l'utilisation d'une **endoprothèse** (ou stent) métallique recouverte de polyester ou de PTFE (Goretex) que l'on **introduit** sur un guide, par voie fémorale, **sous contrôle** scopique jusque **dans l'aorte** et que l'on **déploie** dans l'AAA de manière à l'exclure totalement du courant circulatoire, **évitant ainsi sa croissance et le risque de rupture**.

Né en 1991, d'abord artisanal, ce concept a ensuite évolué sous l'impulsion des industriels, vers des **endoprothèses de maniement plus aisés, et au «design» de mieux en mieux adaptés** aux diverses variétés anatomiques d'AAA.

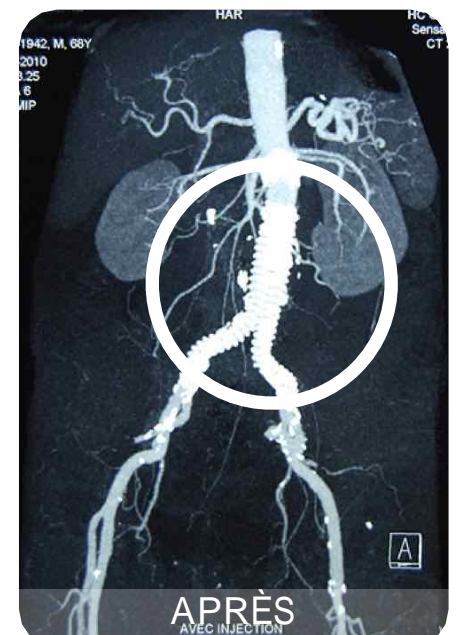
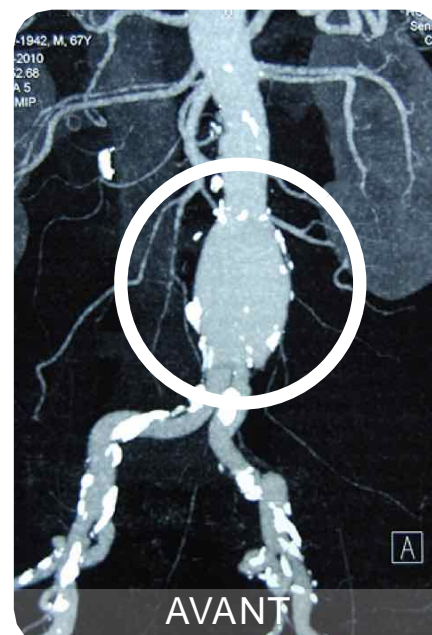
Parallèlement, plusieurs **études randomisées ont confirmé** la validité de cette nouvelle méthode thérapeutique.

En France, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (**AFSSAPS**) a autorisé en 2001 l'utilisation de ces endoprothèses, en les réservant dans un premier temps aux seuls patients à très haut risque chirurgical. **Depuis 2009, l'extension de la méthode à d'autres catégories de patients est admise.**

Pour des raisons anatomiques, seule une partie des AAA diagnostiqués peut bénéficier de cette technique. C'est **l'étude minutieuse de l'angio-scanner pré-opératoire qui permet la sélection des patients** ainsi que le choix de la marque et du modèle d'endoprothèse qui sera utilisé.

Comparé à la chirurgie classique, le traitement endovasculaire des AAA a pour **avantages une diminution de la mortalité opératoire, de la durée du séjour du patient, en particulier en réanimation**, ainsi qu'un moindre recours aux transfusions.

Cependant, l'incertitude quant au devenir lointain de ces endoprothèses implique une **surveillance scannographique régulière** des patients ainsi traités.





MODERNISATION D'UNE SALLE D'OPÉRATION AU PÔLE 3 (F. XAINTRAY)

Afin de faciliter l'organisation et la programmation des plages opératoires du bloc opératoire du Pôle 3, l'établissement a décidé de moderniser une salle d'opération septique qui n'était plus adaptée aux règles d'hygiène.

Cette salle a été ouverte en août, et les travaux suivants ont été réalisés!

- **Augmentation** de la surface de 33 à 42 m²;
- Remplacement du système de traitement d'air par un **plafond soufflant à flux unidirectionnel, permettant tout type d'intervention chirurgicale quelque soit le risque infectieux!**
- Remplacement de la porte d'entrée par une **porte coulissante automatique étanche.**

Ces travaux ont été réalisés en zone occupée pour ne pas interrompre l'activité.

Un accès au chantier par l'extérieur, via un escalier provisoire en façade du bâtiment, a été créé.

Le **coût** de cette modernisation est de **221.000 Euros.**

LES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS ONT MENÉ UN PROJET EN PARTENARIAT AVEC 3 ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

Un groupe encadré par Mme BLEICHER a assuré une **animation auprès des résidents de l'EHPAD du Brand à Turckheim** avec, au choix, visite guidée de la vieille ville avec le veilleur de nuit ou rencontre discussion et dégustation de miels produits par un élève.

Un groupe encadré par Mme FLORENCE s'est initié au **massage détente des mains, des pieds et aux gestes apaisants.** 20 résidents du CPA en ont bénéficié. Ils ont vécu un réel temps de détente et de bien-être.

Un groupe encadré par Mmes BAUMANN et RIHON a effectué des **soins des mains** auprès d'une vingtaine de résidents de **l'hôpital de Ribeauvillé.** Les élèves ont été formés à ce soin par une socio esthéticienne.

Chaque activité s'est terminée par un moment convivial autour d'un goûter. Les gâteaux confectionnés par les élèves ont été très appréciés. Les résidents et les élèves ont pris beaucoup de plaisir autour de ces rencontres.

HPST : LES SÉNATEURS ADOPTENT LE NOUVEAU DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL CONTINU (F. TENDRON)

La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires instaure l'obligation de **développement professionnel continu (DPC) des professionnels de santé.** Regroupant la formation médicale continue (FMC) et l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), il répond à la nécessité pour les médecins de **développer une expertise médicale** professionnelle et scientifique reconnue.

Les concepts d'EPP et de FMC se réfèrent, de manière séparée, à l'amélioration des connaissances et aptitudes des médecins ainsi qu'à l'évaluation des pratiques. Le concept de DPC implique un programme personnel d'apprentissage.

Pour que cette obligation soit remplie, le programme doit répondre à une orientation nationale ou à une orientation arrêtée au niveau régional. Le **programme** mis en œuvre par un organisme DPC peut être **annuel ou pluriannuel** et il est caractérisé par une méthode. L'accréditation est une méthode de DPC. L'e-learning sera également développé dans ce cadre.

Le développement professionnel continu doit entrer en vigueur le 1er **janvier 2012.**

EXPOSITIONS

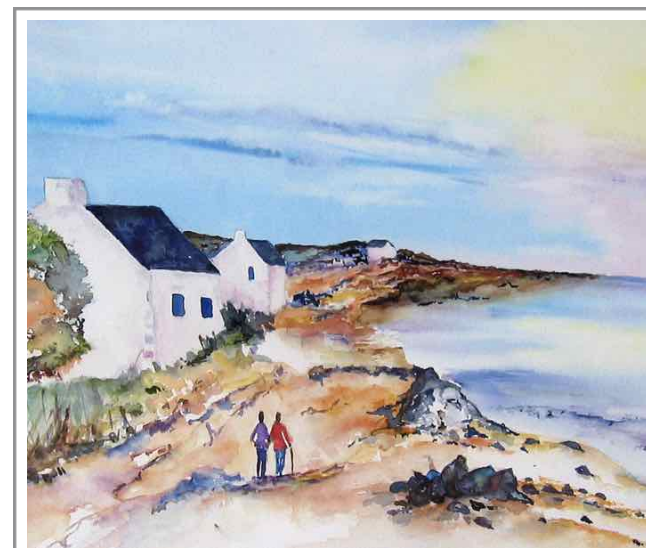
UNITÉ DE LA DOULEUR

L'Association de Loisirs et d'Education Permanente (ALEP) expose les **œuvres de jeunes talents** du 14/10/2010 au 09/12/2010 à l'Unité Pluridisciplinaire d'Evaluation et de Traitement de la Douleur – Bâtiment 10 – Rdch.

Ce sont des élèves de 4-5-6ème années qui présenteront leurs **tableaux d'aquarelle.** Les sujets seront variés, il y aura des modèles représentant des maisons alsaciennes, des paysages, des fleurs.

MPR

Madame **Brigitte DI SCALA** exposera ses œuvres du 26/10/2010 au 19/11/2010 au service de **Médecine Physique et Réadaptation** - Bât. 38b – Rdch.



La lettre des HCC. Journal produit et édité par la Direction des HCC et destiné aux agents hospitaliers. Responsable de la rédaction : Mlle FIAT (5000 exemplaires)

